

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.20PR
concernant
les comptes pour l'année 2013**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé les 19, 26 mai et 2 juin 2014 pour l'étude des comptes.

La délégation municipale était composée de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL et de M. Alain CHARLES du Service des finances qui ont participé aux 2 premières séances. Nous les remercions pour leur disponibilité, pour avoir répondu aux questions de la commission d'une manière claire et concise.

Généralités

Les comptes 2013 présentent un excédent de revenus de Frs 1'209'640.-, alors qu'une perte de Frs 3'667'620.- était prévue au budget, soit une amélioration d'environ Frs 5'000'000.- ce qui représente 2,1% du total du budget.

Néanmoins, les dépenses de la commune augmentent de 0,9% durant cette période, ce qui ne constitue pas un élément positif. L'embellie de nos comptes est principalement due à des revenus plus élevés d'environ 3%. On peut constater que toutes les villes vaudoises semblent profiter de la bonne conjoncture économique et ainsi laisser paraître des comptes positifs.

Ce résultat positif s'explique aussi par un sous-investissement durant l'année écoulée, sous-investissement que nous devons certainement rattraper les années à venir. Les emprunts repoussés auraient représentés Frs 700'000.- de charge financière.

Nous ne pouvons que nous réjouir que les chiffres soient positifs. Nous devons cependant rester prudents, notamment en ce qui concerne la maîtrise des coûts, car de nombreux projets d'investissements devront être réalisés dans les prochaines années. On peut citer : la route de contournement, le collège des Rives environ Frs 100'000'000.- pour ces deux projets - et bien d'autres projets plus modestes ainsi que le renouvellement des infrastructures existantes.

Situation économique favorable

La croissance soutenue, la bonne santé économique de notre canton, les taux d'intérêts bas, une immigration dans notre ville d'environ 300 habitants par an ont favorisé les rentrées fiscales. Cependant, ces éléments ne sont pas figés dans le temps; la situation peut se retourner à tout instant.

Revenus

Le revenu de l'impôt sur les personnes physiques dépasse la prévision de Frs 2'700'000.-, tandis que l'impôt sur les sociétés rapporte Frs 1'280'000.- de plus que budgété. De surcroît, les autres catégories d'impôts ont été supérieures aux attentes. L'impôt sur les sociétés rapporte environ Frs 1'000'000.- supplémentaires.

Péréquation financière

Le solde positif non-budgétisé 2012 de Frs 1'681'000.- a été encaissé.

Investissement

Le résultat de nos comptes est aussi lié au sous-investissement dans les infrastructures de notre cité. La ville a engagé 13 millions au lieu des 35 prévus au budget. Il est difficile de comprendre les raisons de ce sous-investissement. Il n'en reste pas moins que le report de ces investissements sur les prochaines années sera problématique. La commission souhaite qu'il y ait une meilleure adéquation entre le plan des investissements et la réalité du terrain.

Dettes et amortissements

Les investissements réalisés étant très inférieurs aux estimations initiales, cela a permis une réduction de notre dette. La dette brute a baissé, passant de 211,5 millions à 208,6 millions. De plus, les contrats pour les renouvellements de prêts et les nouveaux emprunts ont pu être signés à des conditions particulièrement intéressantes. La commune a pu procéder à divers amortissements extraordinaires dans le but d'alléger les budgets futurs de la commune.

Frais de personnel

L'effectif global de la commune a augmenté de 25 unités. Cependant, les charges de personnel sont de Frs 2'600'000.- inférieures au budget. Ce décalage s'explique par la difficulté à repourvoir les postes nouveaux ou vacants.

Attributions à des fonds divers

En ce qui concerne la CIP, le fonds existant a été renforcé en 2013 à hauteur de Frs 2'000'000.-. Un fonds pour investissements futurs a été augmenté de Frs 2'600'000.- en prévision notamment d'une recapitalisation de la Fondation yverdonnoise pour le logement afin de réaliser des futurs projets de logements.

Marque d'autofinancement

La marge d'autofinancement atteint Frs 26'024'136.- pour l'année 2013, soit une amélioration de Frs 11'515'257.- par rapport au montant budgété. Comme indiqué ci-dessus, l'augmentation des recettes fiscales, la diminution des dépenses et une péréquation cantonale favorable expliquent en grande partie cette augmentation de notre marge d'autofinancement.

Renseignements complémentaires

2. Finances

131.3040 Caisse de pension CIP. Une augmentation des charges est visible. Ce sont uniquement les cotisations ordinaires de la CIP.

220 Service financier. Le taux moyen des nouveaux emprunts est actuellement à 1,8% pour 20 ans. Le taux moyen pondéré est lui à 2,41%.

4. Travaux et Environnement

321.3905 Entretien chalets. Crédit complémentaire de Frs 23'000.- pour étanchéité d'un réservoir (URBAT)

412 Garage atelier 412.3011 Traitement. Augmentation de postes de travail.

431.4517 Subventions cantonales. Concerne Le Trésy Gressy et Buron : Frs 93'000.- et curage divers canaux et cours d'eau : Frs 125'700.-

455.3809 Attribution au fonds de réserve. Frs 300'000.- d'attribution au fonds d'assainissement des terrains pollués.

455.4342.01 Taxe au sac. La taxe au sac finance environ 30% des frais du poste déchets.

5. Jeunesse et Cohésion sociale

516.3112 Achat mobilier scolaire. Dégâts d'eau, inondation, dus à une pièce du chauffage qui a lâché au collège des Isles.

560.3011/3012 Traitements + Salaires du personnel occasionnel. Du personnel plein temps remplacé par du personnel à temps partiel. Personnel à temps partiel non soumis à la caisse de pensions car salaires en dessous du seuil minimum de Frs 21'060.-.

714.3655.01 AYAPE. La commune assure la couverture de déficit moins importante que prévue en lien avec les résultats de l'AYAPE qui sont meilleurs que prévu.

720 Prévoyance sociale

720.3809 Attribution au fonds de réserve. Différence entre provision 2012 de Frs 1'094'747.- et facture sociale reçue d'environ Frs 600'000.-.

751 Emplois temporaires subventionnés.

751.3012 Salaire des chômeurs. Changement de système : la commune n'engage plus directement de chômeurs mais passe par des organisations privées.

6. Police et Sports

171.4392 Entrées et abonnements. Patinoire : Frs 48'248.60, Piscine externe: Frs 213'572.50, Piscine couverte : Frs 326'342.-, Patinoire mobile : Frs 6'806.90 (dès 2014, sera comptabilisé dans le 171.4359 car il s'agit de locations de patins et non pas d'entrées).

601.4356.01 Prestations facturées à des tiers. Facturations et encaissements divers à des commerçants, des cafés, des sociétés, etc., de divers émoluments, de permissions, permis temporaires, ainsi que la mise à disposition de personnel administratif à l'académie de police.

611.3091 Frais de formation. Frs 50'000.- par année par aspirant de police (académie de police de Savatan)

611.4370.01 Amendes radar. Amendes radar uniquement à la police régionale. Surestimation du budget.

613.3162 Location parcs. Parkings sur domaine privé loués par la commune et refacturés à des privés.

616.4370 Amendes. Amendes de stationnement uniquement.

650 Service incendie et secours. 2013: 1^{ère} année de la régionalisation : conforme aux prévisions.

7. Culture et Tourisme

153 Théâtre Benno Besson.

153.3188 Promotion. Affichage, graphisme, Emoi (bientôt remplacé par un site internet + journal annuel)

154 Centre d'art contemporain

154.4359 Ventes d'œuvres. Théoriquement le CAC n'est plus une galerie donc ne vend plus rien, sauf sur demande.

155 Maison d'Ailleurs et Espace Jules Verne. La commune met à disposition les locaux et subventionne la MdA à hauteur de Frs 460'000.-.

156.4362 Remboursements frais administratifs. Prise en charge par le chômage d'une partie du salaire d'une apprentie adulte. La personne touche de notre part un salaire d'apprentie, augmenté des prestations du chômage qui nous sont versées.

8. Service des Energies

81 Service des eaux

810.3801 Attribution au fonds de renouvellement. L'attribution aux fonds se calcule de façon à ce que le Service des eaux (sauf les comptes 814) soit équilibré. Elle a été faite avant les amortissements extraordinaires du stock ancien, cpte 811.3135, et du solde de l'immobilisation Station de pompage de Grandson, cpte 812.3321.

810.4801 Prélèvement fonds de renouvellement. Il n'y pas eu de prélèvement au fonds suite à un investissement prévu et non-réalisé.

82 Service du gaz

820.4352.02 Taxe CO². La taxe CO² est payée aux fournisseurs de gaz qui la réaffectent selon les directives de la Confédération.

824 Activités accessoires SEG

824.3137 Achats appareils et matériel. Refacturations de services divers qui ne sont pas prédictibles en détail (idem pour les comptes 814 et 834)

Remarques et conclusions :

Le résultat positif des comptes constitue une bonne nouvelle en soi sachant qu'il est lié à des revenus fiscaux supérieurs à ce qui a été budgété, et à quelques éléments extraordinaires (frais de personnel, péréquation favorable, coûts financiers liés aux investissements non réalisés). En outre, l'endettement s'est réduit temporairement en raison d'un sous-investissement.

Votre Commission des finances constate les efforts entrepris par la commune pour maîtriser les dépenses et encourage la Municipalité à poursuivre dans cette voie. Notre ville se développe fortement depuis quelques années. Le défi pour le futur sera d'investir tout en contenant l'augmentation de la dette et en gardant des comptes équilibrés.

C'est à la majorité de ses membres que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR14.20PR sur les comptes pour l'année 2013 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des finances

Roland Villard

